Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260702-D_2026_70-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2026-70

L'an deux mil vingt-six, le 2 juillet à vingt heures trente - quatre, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sur-Ille s'est réuni à la salle du Clos Paisible, sous la présidence de Mme CADOR Adeline, Maire de Montreuil-sur-Ille.

Nombre de conseillers :
- En exercice : 19
- Présents : 13, puis 14 avec M. Nourry, arrivé au point 7, à 21 H 31
- Votants : 16, puis 18 avec M. Nourry arrivé au point 7, 21 H 31

Date de convocation : 25 juin2026
Date de publication : 20 juin 2026

MEMBRES PRESENTS : Mmes et MM. CADOR Adeline, TERTRAIS Arnaud, FINET Johanne, BAUDAS Simon, THONIER Carole, LAHAYE Denis, MORIN William, LECHEVALIER Céline, BOULAIRE Céline, MICOINE LAURE, AUREGAN Yvain, BOURGUENOLLE Camille, GERARD Adrien, KRIMED Jean-Jacques, NOURRY Jérôme,.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : THONIER Carole donne pouvoir à William MORIN, PASTUREL Mathieu donne pouvoir à Johanne FINET, PARBEAU Gwenaëlle donne pouvoir Jérome NOURRY, OLIVIER-DUFFE Anne-France à Jean – Jacques KRIMED, HABERT Orlane

MEMBRE ABSENT NON EXCUSE : /

SECRETAIRE DE SEANCE : BOURGUENOLLE Camille

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260702-D_2026_70-DE

RESTAURATION SCOLAIRE : FIXATION DU TARIF POUR LA RENTRÉE ET GROUPE DE TRAVAIL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Deux réunions ont eu lieu avec le CIAS le 10 avril et le 22 mai.

Suite à la première réunion et comme acté en conseil municipal du 4 mai 2026, les factures en suspens ont été payées sur la base du tarif validé en conseil municipal du 14/03/2025, dernière date à laquelle le conseil municipal a validé une augmentation de tarif.

Lors de la deuxième réunion en présence du nouveau Président du CIAS, nous avons échangé sur les augmentations de tarif. Pour rappel les tarifs suivants n'ont pas été acceptés par la commune :

Type de Prestation	**Avenant juillet 2025** **Non accepté**	**Avenant mars 2026** **Non accepté**
Repas Enfant Maternelle (Scolaire)	5,69 €	6.19 €
Repas Enfant Élémentaire (Scolaire)	5,98 €	6.48 €
Repas Enfant ALSH (Mercredi / Vacances)	6,06 €	6.56 €
Repas Adulte (ALSH / Accompagnateurs)	7,55 €	8.05 €
Goûter (Scolaire / ALSH)	0,51 €	0.51 €
Pique-nique Enfant	6,61 €	7.11 €

Ils ont reconnu l'augmentation conséquente des tarifs difficilement soutenable par la commune. Ils l'expliquent par le recrutement d'un personnel supplémentaire en cuisine. Si nous prenons en compte ces augmentations, nous avons estimé à environ 30 000€ le montant entre juillet 2025 et décembre 2026 que le CIAS pourrait demander.

Nous avons ensuite abordé les frais dus à l'interconnexion entre les bâtiments depuis 2018.

- Frais de gaz et d'électricité pour le bâtiment restauration scolaire,
- Les candélabres sur la voie publique sont rattachés à l'EHPAD. Après vérification de leur localisation sur la voie publique, il a été demandé dans le cadre des travaux réalisés par le SDDE fin 2026 de rattacher ces candélabres à la commune. Le cout de rénovation sera intégré au montant prévu dans l'avenant n°1 (9 ampoules à changer et branchement à refaire).

➔ Pour tous ces frais, l'étude a été menée par l'ALEC et un accord avait été trouvé avec 32 780,70 € en faveur de la commune jusqu'en 2024. L'ALEC proposait pour les années suivantes l'installation d'un compteur de calorie pour affiner les chiffres sur le gaz. Pour l'électricité, il y a déjà un sous compteur.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260702-D_2026_70-DE

Les montants sont à approfondir lors de la prochaine réunion et dans un document de partenariat qui aboutira à clôturer les soldes respectifs des deux entités avec un objectif de ne plus recourir à la prestation du CIAS en janvier 2027. Dans tous les cas, une refacturation des montants (électricité et gaz) sera du par la commune au CIAS chaque année.

Dans cet objectif de changement de prestataire, il est proposé la création d'un groupe de travail pour étudier les différentes options qui s'offrent à la commune. Ce groupe de 4 personnes associera les parents d'élèves.

Enfin, en début d'année dans l'attente des échanges. Il n'avait pas été fixé de tarif pour les repas à la rentrée. Les tarifs actuels sont les suivants :

Restauration scolaire

	QF < 850		851 < QF < 1150		1151 < QF < 1400		QF > 1401	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
prix du repas scolaire	1,00 €		5,50 €		6,30 €		6,60 €	
prix du repas scolaire majoré	5,50 €		8,25 €		9,45 €		9,90 €	

Centre de loisirs

prix du repas	5,50 €	5,50 €	6,30 €	6,60 €
prix du repas majoré	8,25 €	8,25 €	9,45 €	9,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrage exprimés : 18 ; Vote : 0 contre, ; 0 abstention ; 18 pour) **a décidé de :**

- CONTINUER à payer les factures de la restauration scolaire sur la base du tarif validé en conseil municipal du 14/03/2025.

- CRÉER un groupe de travail pour définir les différentes options à présenter en conseil municipal de la rentrée composé de : Johanne FINET, Simon BAUDAS, Jean – Jacques KRIMED, carole THONIER, Adeline CADOR, Arnaud Tertrais et un agent,

- CONSERVER les tarifs actuels applicables aux familles pour la rentrée de septembre 2026

- D'autoriser Mme la Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et tout document s'y rapportant.

Résumé des débats

M. Nourry est arrivé lors du point 7 (arrivé à 21 H 31) concernant la restauration scolaire.

Madame la Maire indique que la récupération des candélabres constitue une opportunité liée aux travaux en cours. Elle précise que ces équipements sont en bon état et situés sur la voie publique. Le changement des ampoules permettra de réaliser des économies d'énergie.

Concernant les candélabres les plus proches de l'EHPAD, il est précisé que lorsqu'ils ne seront plus en état de fonctionnement, il n'est pas prévu de les remplacer.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260702-D_2026_70-DE

Madame la Maire indique également que, même après la sortie de la convention avec le CIAS concernant la restauration, certaines factures resteront à régler, notamment car l'électricité et le gaz sont actuellement gérés par l'EHPAD.

Le **CIAS** a accepté la rétrocession à la commune de l'espace de restauration, avec une division en volume et une répartition des charges au prorata. La commune deviendra ainsi autonome et propriétaire du restaurant scolaire et des sanitaires. Cela permettra également de faire évoluer le bâtiment avec BSB Les Foyers. La commune va contacter un géomètre afin d'engager les démarches nécessaires.

Il est rappelé que **200 à 250 repas par jours** sont actuellement fournis dans le cadre de cette prestation. La commune doit donc trouver une solution palliative pour assurer la continuité du service, dans l'attente d'une solution plus durable.

Une réfection de la cuisine est à venir, pour un montant estimé à **600 000 €**. Si la commune restait dans le dispositif actuel avec le CIAS, elle devrait en supporter environ **40 %**. Il est donc souligné l'importance de sortir de cette organisation.

Les premiers calculs indiquent que la nouvelle solution pourrait être plus favorable pour la commune. Il est proposé d'estimer précisément les besoins afin de préparer le cahier des charges, qui sera transmis à **Mme Laure Micoine**. Un marché adapté devra être lancé rapidement afin de permettre une mise en service dans les délais.

M. Simon Baudas indique que le groupe de travail portera dans un premier temps sur l'organisation de la cuisine à compter de janvier. Il précise que d'autres travaux devront probablement être menés par la suite afin de construire une solution durable et **Mme Laure Micoine** souligne la nécessité d'avancer rapidement sur ces travaux.

Le groupe de travail sera composé de six personnes : **Carole, Adeline, Simon, Johanne, Jean-Jacques et Arnaud**.

M. Simon Baudas indique qu'il conviendra également d'associer **Mme Marion Martin** et les services municipaux, sans nécessairement les intégrer à toutes les réunions, mais en partageant les avancées et en recueillant son avis ou celui du service.

Il est également proposé de prévoir un retour d'expérience avec les représentants des parents d'élèves, à raison d'un point trimestriel après la mise en œuvre.

Mme Laure Micoine indique qu'un marché pourrait être conclu pour une durée d'un an, même si le besoin pourrait probablement s'étendre sur une période de quatre ans.

M. Jean-Jacques Krimed souligne l'importance de prévoir un relais de communication avec les parents d'élèves.

Madame la Maire indique enfin que les tarifs de la cantine pour la rentrée doivent être fixés. Elle rappelle que le dispositif de cantine à 1 € est subventionné par l'État.

M. Simon Baudas demande la mise en place d'un groupe de travail spécifique afin de revoir les tarifs de la cantine. Il indique que les tarifs actuels reposent sur un nombre limité de tranches et sont peu répartis. Il propose de les réexaminer en fonction des quotients familiaux, afin de mieux les adapter aux revenus des familles tout en analysant les impacts financiers pour la commune. Ces travaux seront menés au cours du second semestre.

Madame la Maire valide la nécessité de conduire cette étude en interne

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260702-D_2026_70-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
BOURGUENOLLE Camille

Pour copie conforme,

La Maire, Adeline CADOR

Délibération exécutoire à la date de publication.



Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260702-D_2026_70-DE